



N°	1/2
CF-2012-23	
Date d'émission	
26 juillet 2012	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521, Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H de la Norme 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure en état de navigabilité que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, il faut répondre aux exigences du **RAC 605.84** et de la **Norme** mentionnée ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

Numéro : CF-2012-23

Sujet : Réduction de la durée de vie en service des disques de turbine de travail

En vigueur : 9 août 2012

Applicabilité : Les moteurs Pratt & Whitney Canada (P&WC) des modèles :

PW206B (n° de série PCE-BB0126 et antérieur),
PW206B2 (n° de série CE-BJ1120 et antérieur),
PW206C (n° de série PCE-BC0906 et antérieur),
PW207C (n° de série PCE-BH0611 et antérieur),
PW207D (n° de série PCE-BF0206 et antérieur),
PW207D1 (n° de série PCE-BL0203 et antérieur),
PW207D2 (n° de série PCE-BN0019 et antérieur),
PW207E (n° de série PCE-BG0165 et antérieur),
PW207K (n° de série PCE-BK0085 et antérieur).

dotés de disques de turbine de travail de référence 3044188-01.

Conformité : Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte : Certains disques de turbine de travail (TT) de référence (réf.) 3044188-01, conçus en fonction de codes de température précis, peuvent ne pas atteindre la durée de vie en service maximale établie lorsqu'ils sont installés sur une turbomachine de réf. 3058588. La durée de vie en service des disques de TT des moteurs comportant les disques de TT susmentionnés combinés à des aubes fixes de turbine de compression est réduite lorsque les moteurs atteignent une température et une vitesse données.

P&WC a modifié la durée de vie en service des disques de TT visés de réf. 3044188-01 et publié le bulletin de service (BS) A28311 qui vise à inspecter les disques de TT portant les numéros de série figurant dans le BS et à leur attribuer une nouvelle référence correspondant à une durée de vie en service moindre s'ils sont installés sur des turbomachines.

La présente CN a pour but d'exiger le respect du BS A28311 de P&WC en ce qui a trait à l'inspection et à la modification de la référence des disques de TT visés ainsi qu'à la mise à jour de la section sur la limite de navigabilité des manuels de maintenance de moteur applicables afin d'indiquer la durée de vie en service modifiée des disques de TT visés.

Mesures correctives : **Partie I – Inspection du disque de TT de réf. 3044188-01**

- A. Dans les 6 mois suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, inspecter tous les moteurs visés afin de déterminer s'ils comportent des disques de TT de réf. 3044188-01 portant un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311, conformément à la révision 2 du BS A28311, en date du 24 juillet 2012, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

- B. Pour les moteurs comportant des disques de TT de réf. 3044188-01 portant un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311, respecter la partie II ou la partie III selon le cas et partie IV de la présente CN.
- C. Pour les moteurs ne comportant pas de disques de TT de réf. 3044188-01 portant un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311, aller à la partie IV afin de respecter la présente CN.
- D. Pour les disques de TT de réf. 3044188-01 de rechange reçus avant le 1^{er} mars 2012, vérifier s'ils portent un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311 et modifier la référence des disques avant de les poser dans un moteur en bon état de service, conformément à la révision 2 du BS A28311, en date du 24 juillet 2012, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

L'incorporation d'une version précédente du BS A28311 Rev. 2, satisfait également aux exigences de la présente CN.

Partie II – Modification de la référence d'un disque de TT installé sur une turbomachine de réf. 3058588

Pour les moteurs comportant une turbomachine de réf. 3058588 :

- A. Dans les 10 000 cycles de fonctionnement depuis la mise en service initiale, modifier la référence du disque de TT de réf. 3044188-01 portant un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311 ou remplacer le disque, le cas échéant, conformément à la révision 2 du BS A28311, en date du 24 juillet 2012, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Partie III – Modification de la référence d'un disque de TT installé sur une turbomachine autre qu'une turbomachine de réf. 3058588

Pour les moteurs comportant une turbomachine autre qu'une turbomachine de réf. 3058588 :

- A. La première fois après la date d'entrée en vigueur de la présente CN où le moteur ou le module se trouve dans une base de maintenance en mesure d'effectuer la procédure, quel que soit le travail de maintenance prévu ou quelle que soit la raison de la visite, modifier la référence du disque de TT de réf. 3044188-01 portant un numéro de série figurant au tableau 1 de la révision 2 du BS A28311, ou remplacer le disque, le cas échéant, conformément à la révision 2 du BS A28311, en date du 24 juillet 2012, ou à toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Partie IV – Mise à jour de la section sur la limite de navigabilité du manuel de maintenance du moteur

Dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, mettre à jour la section sur la limite de navigabilité du manuel de maintenance du moteur réf. 3071602, 3053372, 3043612, 3043322, 3039732 et/ou 3038324 afin d'inclure les révisions temporaires applicables n° TR AL-3, -4, -9, -10, -12, -13, -16, -18, -19 et/ou -20, en date du 5 juin 2012, pour respecter la durée de vie en service modifiée des disques de TT visés.

Autorisation : Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Philip Tang
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : A K Durrani, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique ADs@tc.gc.ca ou tout Centre de Transports Canada.